



**Le bois des
forêts alpines**



**Les outils pour
le valoriser**



2021-2027

Collectivités

Entreprises

Les aides pour les collectivités du massif alpin

Animation territoriale visant à développer l'exploitation par câble

- Diagnostic du potentiel exploitable et planification pluriannuelle des chantiers câble d'un territoire de montagne
- **Bénéficiaires** : territoires (collectivités) et structures représentant les propriétaires privés
- **Financier** : Etat (FNADT CIMA)

Construction de bâtiments publics en Bois des Alpes certifié

- Bonification de la DETR (Dotation d'Equipements pour les Territoires Ruraux)
- **Bénéficiaires** : collectivités maîtres d'ouvrage
- **Financier** : Etat (Préfectures)

D'autres aides peuvent être mobilisées auprès des Régions et des Départements

Pourquoi mobiliser la forêt alpine ?

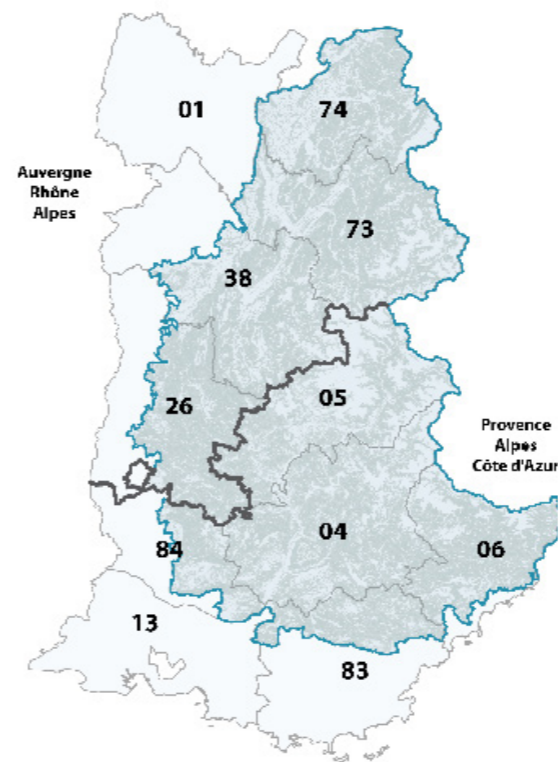
La stratégie forestière alpine

Le Comité du Massif des Alpes associe l'État, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les collectivités et les acteurs socio-professionnels des Alpes. Une stratégie pour la forêt à l'échelle du massif y est définie afin de répondre aux enjeux du territoire.

Les enjeux

L'exploitation des forêts et leur valorisation en bois d'œuvre permet de **financer une gestion multifonctionnelle et durable des forêts alpines**, qui répond à plusieurs enjeux :

- Production de bois
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Protection de la biodiversité et des paysages
- Attractivité du territoire, cadre de vie
- Développement économique, création d'emplois
- Cycle de l'eau
- Prévention des risques naturels



+ de 2 millions d'hectares de forêts dans les Alpes françaises, soit 54 % de la surface

Les aides pour les entreprises certifiées Bois des Alpes

Ingénierie de projets

- Etudes techniques, commerciales visant à développer une offre certifiée Bois des Alpes
- **Bénéficiaires** : entreprises, collectifs d'entreprises, organismes d'accompagnement
- **Financiers** : Europe (Feder Alpes), Etat (FNADT CIMA), Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes

Equipements de transformation des bois

- Transformation du bois destinés à la fabrication de bois certifié Bois des Alpes
- **Bénéficiaires** : entreprises ou collectifs d'entreprises dans des activités de scieries, industriels du bois, charpentiers, menuisiers, etc.
- **Financiers** : Europe (Feder Alpes), Etat (FNADT CIMA), Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes
- Taux attractifs, dans la limite des minimis

Le réseau alpin de la forêt de montagne

Sous l'égide du groupe forêt-bois du Comité de massif, le réseau alpin de la forêt de montagne associe l'ensemble des partenaires de la filière forêt-bois dans un travail collectif afin d'œuvrer à la valorisation du bois alpin. L'État et les grandes collectivités en sont parties prenantes, aux côtés des organismes de la filière bois. Les informations et actualités du réseau sont publiées sur le site alpesboisforet.eu

La certification Bois Des Alpes

Ses garanties :

- Provenance des bois : massif alpin français
- Traçabilité tout au long de la chaîne
- Gestion durable des forêts de provenance
- Respect des normes pour une utilisation en construction : taux d'humidité, classement mécanique des bois de structure
- Audit annuel indépendant

Son rôle dans la stratégie :

- Marketing pour la filière alpine
- Références techniques partagées par les acteurs de la filière
- Solution bois local prescriptible dans les marchés publics
- Garanties requises pour les subventions destinées aux entreprises

Ces aides permettent d'entretenir la forêt alpine, de maintenir les paysages mais aussi les fonctions de production, de protection ou patrimoniales. Ces outils sont à mobiliser sur vos territoires pour vos projets ou ceux des entreprises.

Construire en bois certifié permet de faire vivre les entreprises du massif alpin : scieries, charpentiers, entreprises de travaux forestiers, bucherons, etc.

Contacts

Animation du réseau alpin de la forêt de montagne & accompagnement des collectivités

Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

La Ruche - 256, rue de la République - 73000 Chambéry
auvergnerhonealpes@communesforestieres.org
04 79 60 49 05

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René - Valabre CD7 - 13120 Gardanne
paca@communesforestieres.org - 04 42 65 43 93

Aides FNADT - CIMA

Commissariat du Massif des Alpes Agence nationale de la cohésion des territoires

28 rue St Arey - CS 66002
05011 GAP Cedex

Cédric CONTEAU

Coordinateur de politiques de la montagne
Biodiversité, Eau, Energie, Agriculture, Forêt, Filière Bois
Cedric.CONTEAU@anct.gouv.fr

Aides FEDER Alpes

Direction des Affaires Européennes

de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Autorité de gestion des fonds FEDER Alpes
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Développement Territorial Intégré
Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Christofer DOUCET CARRIERE

cdoucet@maregionsud.fr - 04 88 73 80 90

Aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Forêt et Economie Rurale

Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation (DAFA)
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02
Secrétariat : 04 26 73 62 58
Adresse mail : foretbois@auvergnerhonealpes.fr

Virginie CHARBONNIER

Chargée de mission Forêt Bois
virginie.charbonnier@auvergnerhonealpes.fr
04 26 73 60 74

Aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Forêt et Natura 2000 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau
Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Nicolas OUDART

Service Agriculture et Forêt
noudart@maregionsud.fr - 04 88 73 68 38

Accompagnement des entreprises

Association Bois des Alpes

La ruche
256 rue de la République
73000 Chambéry
04 79 96 14 67
bda@boisdesalpes.net

Fibois AURA

Agrapole
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66
contact@fibois-aura.org

Fibois SUD

Pavillon du Roy René
CD7 Valabre
13120 Gardanne
04 42 38 66 93
contact@fibois-paca.fr